

Inscription à l'accueil extrascolaire de Misery-Courtion pour l'année scolaire 2025/2026

► L'inscription est définitive. Elle ne peut être modifiée que sous-réserve d'un préavis de 30 jours (cf. règlement communal sur l'accueil extrascolaire du 19.05.2025).

Remplir s.v.p. une feuille de données **par enfant**

Données de l'enfant

Nom	
Prénom	
Adresse	
Date de naissance	
Langue maternelle	
Autres langues	
Degré de scolarité (1 ^H -8 ^H) en 2025/2026	
Médicaments / maladies / allergies	
Troubles / handicaps / autres	
Intolérance à certaines denrées alimentaires / régime	→ <u>joindre une copie de l'attestation médicale</u> <u>s.v.p.</u>
Vaccins	→ <u>joindre une copie du carnet de vaccination</u> <u>s.v.p.</u>
Remarques	

Données des représentant légaux / contact en cas d'urgence

1er représentant légal :

Nom	
Prénom	
Adresse	
<input type="checkbox"/> Téléphone privé	
<input type="checkbox"/> Téléphone prof.	
<input type="checkbox"/> Portable	
<input type="checkbox"/> Email	

2e représentant légal :

Nom	
Prénom	
Adresse	
<input type="checkbox"/> Téléphone privé	
<input type="checkbox"/> Téléphone prof.	
<input type="checkbox"/> Portable	
<input type="checkbox"/> Email	

Cocher le numéro de téléphone et l'adresse email prioritaires.

En plus des responsables légaux, l'enfant peut être repris par les personnes suivantes :

Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone

Autres personnes à contacter si les représentants légaux ne sont pas joignables :

Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone

Inscription

Cocher ce qui convient.

Inscription fixe

Inscription souple

Cocher les périodes désirées.

Voici les heures d'ouverture dès la rentrée scolaire, sous-réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits en fixe.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période A 06.45-07.55 petit-déjeuner					
Période B 07.55-11.40 matinée					
Période C 11.40-13.30 dîner					
Période D 13.30-15.15 après-midi					
Période E 15.15-17.00 goûter devoirs surveillés					
Période F 17.00-17.45 fin d'après-midi					
Période G 17.45-18.30 fermeture					

Les enfants ne peuvent être repris que dès 16h30 s'ils fréquentent la période E. En cas d'exception, les parents doivent avertir le personnel de l'AES.

Autres demandes

Autres demandes (périodes d'ouverture supplémentaires)?

Date souhaitée pour une visite: _____

Chemin / prise en charge / départ de l'accueil extrascolaire

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école et ramenés à l'école après la période C. Les parents, respectivement les représentants légaux sont responsables pour leurs enfants et les trajets de ceux-ci.

Période C l'enfant est à l'école l'après-midi
 l'enfant a congé l'après-midi et sera repris
 l'enfant a congé l'après-midi et rentrera à la maison tout seul

Périodes D à G l'enfant sera repris à la fin de la période
 l'enfant rentrera à la maison tout seul à la fin de la période
 l'enfant peut quitter l'AES avant la fin de la période dès 16h30
(la période sera malgré tout facturée en entier).

Préciser quel jour et à quelle heure: _____

Tarifs

Documents à transmettre pour attester des revenus déterminants du groupe familial

Cocher ce qui convient.

Copie du ou des derniers avis de taxation disponibles

de tous les membres du groupe familial : oui non

Assujetti à l'impôt à la source: oui non

Si les documents demandés ne sont pas remis, la prise en charge sera facturée au plein tarif.

Pour toutes questions concernant l'inscription ou l'AES, vous pouvez prendre contact avec la responsable ou l'administration communale.

Responsable de l'AES	Janique Jenny 026/475.15.77 ou 077/406.02.66
Suppléante de la responsable	Jacqueline Audergon
Administration communale	026/475.18.87

Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée. Les enfants déjà inscrits pour l'année scolaire 2024/2025 auront la priorité, à condition de renvoyer leur inscription dans le délai ci-dessous.

Délai d'inscription : 30 juin 2025

Documents à envoyer à:

Administration communale, Place du Centre 1, 1721 Misery

ou par courriel (document en PDF uniquement): secretariat@misery-courtion.ch

►► *La signature du formulaire d'inscription engage son/ses signataire/s au placement de l'enfant durant les périodes choisies à la page 3.*

Lieu, date:	Signature des représentants légaux :
-------------	--------------------------------------